

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2020 par voie de téléconférence.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M^{me} Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

Assiste également à cette séance la directrice générale et secrétaire-trésorière Nicole Léveillé, qui fait fonction de secrétaire.

Il est unanimement convenu que dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, le conseil accepte de tenir la présente séance à huis clos à 19 h 30, et que les membres du conseil et la secrétaire-trésorière/ directrice générale puissent y participer par conférence téléphonique, puisque l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet de le faire.

Ouverture de la séance

Monsieur Lucien Mongrain ouvre la séance. Les personnes présentes s'identifient individuellement.

2020-05-74 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2020-05-75 **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020**

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 6 avril 2020;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2020-05-76 **Consultation sur le projet de changement au règlement de zonage 2016-03-3**

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en vertu de la Loi sur la santé publique, dans le contexte relié à la crise de la COVID-19 ;

Considérant qu'en vertu de l'arrêté 2020-008 du 22 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal doit être suspendue ou remplacée;

Considérant que le projet de modification au règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives numéro 2016-03-03 concernant la modification des limites des zones 4-Vb et 5-P avait été adopté avant le 22 mars 2020 mais que l'assemblée publique de consultation sur ce projet n'a pu avoir lieu en raison de cet arrêté;

Considérant que la modification des zones avait pour but de créer et d'autoriser certains types d'usages dans chacune d'elles dont l'usage résidentiel pour l'église de Grande-Anse qui ne sert plus de lieu de culte et dans laquelle une famille a l'intention de s'installer ce printemps;

Considérant que le conseil municipal souhaite que le processus d'adoption de ce changement puisse se poursuivre;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives :

- Désigne comme acte prioritaire au sens de l'arrêté 2020-008 l'adoption du changement au règlement de zonage numéro 2016-03-03;
- Remplace l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et que tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement ne soit pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;
- Désigne la directrice générale pour publier cet avis.

2020-05-77

Consultation sur le projet de changement au règlement de zonage 2016-03-4

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en vertu de la Loi sur la santé publique, dans le contexte relié à la crise de la COVID-19 ;

Considérant qu'en vertu de l'arrêté 2020-008 du 22 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal doit être suspendue ou remplacée;

Considérant que le projet de modification au règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives 2016-03-04 concernant un l'ajout d'usages dans la zone 110-Ca avait été adopté avant le 22 mars 2020 mais que l'assemblée publique de consultation sur ce projet n'a pu avoir lieu en raison de cet arrêté;

Considérant que cette modification avait pour but d'ajouter l'usage 6411 *Service de réparation d'automobiles (garage)* et l'usage 6431 *Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain)*;

Considérant que le conseil municipal voit l'importance de l'ajout de ces usages sur le territoire et souhaite que le processus d'adoption de ce changement puisse se poursuivre;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives :

- Désigne comme acte prioritaire au sens de l'arrêtée 2020-008 l'adoption du changement au règlement de zonage numéro 2016-03-04;
- Remplace l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et que tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement ne sera pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;
- Désigne la directrice générale pour publier cet avis.

2020-05-78

Adoption du règlement numéro 2020-04 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Considérant que le projet de règlement 2020-04 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) a été présenté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mars 2020;

Considérant qu'un avis de motion a aussi été donné à cette séance par Lise Roy Guillemette, à l'effet que ce règlement devait être soumis à une séance ultérieure;

En conséquence, il est proposé par Judith St-Arneault, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives adopte le règlement numéro 2020-04 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP), tel que déposé.

2020-05-79

Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État

Considérant l'information reçue par la MRC de Mékinac en rapport avec la répartition de l'enveloppe du programme d'aide aux villégiateurs (PAV) par municipalité;

Considérant que le montant alloué à Trois-Rives s'élève à 70 200 \$;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu que le conseil municipal de Trois-Rives

- Entérine la signature de Lucien Mongrain, maire, sur le formulaire de demande d'aide financière de 70 200 \$ relative à ce programme expédié en avril dernier;
- Autorise Lucien Mongrain, maire et Nicole Léveillé, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente à venir entre cette dernière et la MRC de Mékinac quant à ce projet.
- Consent à diminuer de 5 000 \$ en faveur du Club Capitanal le montant de la subvention demandé dans le projet précité, suite à l'envoi d'une demande d'aide financière par cet organisme auprès de la MRC de Mékinac dans le cadre de ce même programme, pour réparer une section du chemin menant au Club Capitanal.

2020-05-80 Demande de contribution de la Société Canadienne de la Croix-Rouge

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Caroline Naud, il est unanimement résolu, de renouveler, pour une période de trois ans, l'entente soumise par la Société Canadienne de la Croix-Rouge en ce qui a trait aux services aux sinistrés et d'autoriser Lucien Mongrain, maire et Nicole Léveillé, directrice générale, à la signer;

Il est également résolu que la Municipalité de Trois-Rives s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente, comme suit :

- 2019-2020 :170 \$
- 2020-2021 :170 \$
- 2021-2022 :170 \$

2020-05-81 Entretien des aménagements paysagers du parc du Presbytère et de l'hôtel de ville de Trois-Rives

Considérant que par la résolution numéro 2020-01-11, la Municipalité acceptait l'offre de service de Nancy Parisella au montant de 2 000 \$, en rapport avec les travaux d'entretien 2020 des aménagements paysagers du parc du Presbytère et de l'hôtel de ville de Trois-Rives;

Considérant que madame Parisella demande de transférer le contrat d'exécution de ces travaux à Christian Auclair, lequel détient déjà celui de l'entretien des chemins, des bordures et de la taille des arbres et arbustes au parc du Presbytère;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Judith St-Arneault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accepte de transférer le contrat de madame Parisella à monsieur Auclair au même montant pour 2020.

2020-05-82 Date d'ouverture de l'écocentre

Considérant que la Municipalité est à la recherche d'un gardien pour l'écocentre;

En conséquence, il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Godfrey Plachta et unanimement résolu de fixer la date d'ouverture de l'écocentre ultérieurement;

Il est également résolu que, jusqu'à nouvel ordre, ce service soit offert gratuitement aux contribuables de Trois-Rives dans le but de minimiser les contacts, en ce contexte de pandémie.

2020-05-83 **Collecte des encombrants 2020**

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, de fixer au 23 juin, en même temps que la collecte régulière des ordures, celle des encombrants, pour les secteurs de Grande-Anse, Rivière-Matawin et Saint-Joseph-de-Mékinac;

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 6 457,57 \$ dont voici le détail :

Salaires administration	Sem. du 29 mars et du 5, 12 et 19 avril	5 455,23
Renée Mongrain	Service de conciergerie mois d'avril partie	325,00
Nancy Parisella	Service de conciergerie mois d'avril partie	325,00
ADN Communication	Application WEB Alertes municipales mars	30,93
S. Casabon	Remboursement trop payé	13,00
Xerox Canada Ltée	Photocopies	110,89
Journaliers	Salaire avril	154,32
Marc St-Arneault	Frais de déplacement	43,20

2020-05-84 Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

2020-05-85 **Approbation de la liste des comptes à payer**

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 4 mai 2020 totalisant 121 044,85 \$.

Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1 149,38
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	392,59
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation	342,59
Caroline Naud	Rémunération et allocation	392,59
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	392,59
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	392,59
Judith St-Arneault	Rémunération et allocation	392,59
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	124,80

Monique Bernier	Frais de déplacement	55,68
Télébec Ltée	Service téléphonique	122,75
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	24,00
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	37,68
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Robert Doucet	Déneigement ch. Sleights 3 ^e versement	4 800,00
Les Gestions N.A. Carrier	Déneigement ch. de l'Anse 3 ^e versement	1 149,75
Mach. W. St-Arnault & Fils	Déneigement chemins municipaux 3 ^e versement	29 220,21
Michel Boucher	Déneigement borne fontaine sèche Matawin	300,00
Claude Trudel	Déneigement conteneurs ch. Lac Mékinac	429,28
Ghislain Naud	Déneigement bacs récupération km 57	300,00
Génératrice Drummond	Entretien préventif annuel	777,87
Petite caisse	Poste et matériaux rénovation	75,35
Mach. W. St-Arnault & Fils	Déneigement : Stationnements, conteneurs déchets et récupération, borne fontaine sèche, virée ch. Lejeune et ch. des Corbeaux	6 179,90
Mach. W. St-Arnault & Fils	Travaux de voirie	17 149,71
Location St-Tite	Cadenas remorque	37,24
Coopérative de Solidarité Mékinac	Produits d'entretien, essence camion et divers	97,59
FM Formules municipales	Fourniture de bureau	275,66
Banque CIBC	Frais annuels carte de crédit	20,00
MRC de Mékinac	Entente inspecteur janvier février mars	9 194,02
Hydro-Québec	Électricité centre communautaire	933,15
Groupe CCL	100 licences pour chiens	166,71
MRC de Mékinac	Enfouissement Régie mars et vidange fosses septiques et quote-part 2020 2 ^e versement	37 438,13
Mach. W. St-Arnault & Fils	Travaux de voirie	1 701,64
La Capitale assureur...	Assurances collectives	700,12
Service Cité-Propre	Collecte et transport ordures avril	6 182,50
La Coop Novago	Matériaux de rénovation	78,94

Paiement préautorisé

Régime retraite des employés municipaux	Cotisations de avril	608,18
---	----------------------	--------

2020-05-86

Quote-part – Régie intermunicipale d'incendie de la rivière Saint-Maurice

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, d'effectuer le 15 mai 2020 le versement de la quote-part de Trois-Rives due à la Régie intermunicipale d'incendie de la rivière Saint-Maurice pour le 15 juin 2020.

2020-05-87

Clôture de la séance

Il est proposé par Godfrey Plachta., appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.